

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 03 décembre 2021
Séance ordinaire

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 novembre 2021 s'est réuni le vendredi 03 décembre à 19h30 à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Natacha Beaufils, Alicia Hue, Guillaume Rigaux, Laurent Thafournel, Laura Nicolas, Kévin Corruble

Absent excusé : néant

Absent non excusé : Jean-Marie Stravaux

Pouvoir : Etienne Rose donne pouvoir à Guillaume RIGAUX

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 22h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) Christian Dermont à l'unanimité

Approbation du Compte Rendu du 17 septembre 2021

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Arrêtés Municipaux

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

N° 19/2021	Travaux cimetièrre le long de la RD27Route d'Yvetot
N° 20/2021	Travaux Génie Civil (GC) V401 Route de Bosc Mare et CR13 Impasse de la Mare
N° 21/2021	Autorisation de travaux pour création
GC pour le	déploiement de la FO
N° 22/2021	Travaux de réseau eau potable
N° 23/2021	Augmentation traitement indiciaire au 1 ^{er}
octobre 2021	Madame RAUX Nadine
N° 24/2021	Augmentation traitement indiciaire au 1 ^{er}
octobre 2021	Monsieur BEAUFILS
Sébastien	
N° 2021	Arrêté DDR D88 traversée de chaussée par
fonçage	
N° 25/2021	Arrêté portant nomination du
	coordonnateur communal du recensement
	de la population
N° 26/2021	Arrêté portant recrutement d'un agent
	recenseur 2022 de la population

<u>Rapports des Commissions</u>
--

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
ComCom	A. Lebouc	Modification des statuts
Ecoles RPIC Yvecrique	A. Lebouc C. Dermont	Présentation des nouveaux membres de l'équipe au conseil d'école Devenir de l'école : <ul style="list-style-type: none"> - Doit-on la maintenir et projeter des travaux pour la restaurer - -ou fermer l'école Voir si besoin d'investir dans un SIVOSS
SDE 76	A. Lebouc G.Rigaux	Rapport d'activité 2020

Décisions Modificatives

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation.	25/11/2021	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour	10
Nombre de membres présents .	9	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	10	Abstention :	

DECISION MODIFICATIVE N^o 2

L'an 2021, le 03 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence : le Maire M. LEBouc Alain

Présents. M. LEBouc Alain, M. DERMONT Christian, M. CLAEYS Matthieu, Mme BEAUFILS Natacha, Mme HUE Alicia, M. RIGAUX Guillaume, M. THAFOURNEL Laurent, Mme NICOLAS Laura, M. CORRUBLE Kévin.

Procuration : M. ROSE Etienne donne pouvoir à M. RIGAUX Guillaume

Absent : M. STRAUAUX Jean-Marie

Secrétaire de séance : M. DERMONT Christian

Objet : Régularisation suite erreur imputation chap 012

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6135 (011) : Locations mobilières	-1 000,00		
6156 (011) : Maintenance	-2 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par M. LEBouc Alain, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 03/12/2021 et de la publication le 03/12/2021

A AMFREVILLE-LES-CHAMPS, le 03/12/2021

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire,
Alain Lebouc



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation	25/11/2021	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour	10
Nombre de membres présents :	10	Contre .	
Nombre de suffrages exprimés .	10	Abstention :	

L'an 2021, le 03 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence : le Maire M. LEBOUC Alain

Présents. M. LEBOUC Alain, M. DERMONT Christian, M. CLAEYS Matthieu, Mme BEAUFILS Natacha, Mme HUE Alicia, M. RIGAUX Guillaume, M. THAFOURNEL Laurent, Mme NICOLAS Laura, M. CORRUBLE Kévin.

Procuration : M. ROSE Etienne donne pouvoir à M. RIGAUX Guillaume

Absent :

M. STRAUAUX Jean-Marie
Secrétaire de séance. M. DERMONT Christian

Objet : Abondement chapitre 65

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 000,00		
6161 (011) : Multirisques	-800,00		
6531 (65) : Indemnités	1 800,00		
	0,00		
Total	0,00	Total Recettes	
Dépenses			

Certifié exécutoire par M. LEBOUC Alain, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 08/12/2021 et de la publication le 08/12/2021

A AMFREVILLE-LES-CHAMPS, le 08/12/2021
Ont signé les membres présents pour extrait conforme
Le Maire



Le Maire,
Alain Lebouc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N ° 4

Date de convocation :	25/11/2021	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	10
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10	Abstention :	0

L'an 2021, le 03 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence: le Maire M. LEBOUIC Alain

Présents : M. LEBOUIC Alain, M. DERMONT Christian, M. CLAEYS Matthieu, Mme BEAUFILS Natacha, Mme HUE Alicia, M. RIGAUX Guillaume, M. THAFOURNEL Laurent, Mme NICOLAS Laura, M. CORRUBLE Kévin.

Procuration : M. ROSE Etienne donne pouvoir à M. RIGAUX Guillaume

Absent. M. STRAUAUX Jean-Marie

Secrétaire de séance. M. DERMONT Christian

Objets : Participation frais scolaire Les Hauts-de-Caux

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 250,00		
65548 (65) : Autres contributions	1 250,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par M. LEBOUIC Alain, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 15/12/2021 et de la publication le 15/12/2021

A AMFREVILLE-LES-CHAMPS, le 15/12/2021

Ont signé les membres présents pour extrait conforme
Le Maire



A. Le Bouic

<u>Délibérations</u>

N° 2021_12_01**SDE76 Eclairage public programme 2021/2022**

Faisant suite à la réunion du SDE76 du 29/10/2021 et vu l'état d'avancement des travaux,

Vu la délibération 2021_09_02 demandant le passage en technologie LED de l'ensemble de l'éclairage public sur le territoire de la commune,

Monsieur le maire propose :

- D'annuler le projet de remplacement des lampes à sodium sur le parking de la mairie
Délibération 2021_09_03 dossier MAJE M1653
(millésime 2019)

- D'annuler le projet de l'éclairage passage piéton
Délibération 2021_09_02 dossier MAJE M1652

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte ces deux propositions.

N° 2021_12_02**Convention Filien ADMR et participation à l'abonnement**

Dans le cadre de la téléassistance aux personnes âgées, la commune de Amfreville-Les-Champs sur proposition de Monsieur le Maire, souhaite signer une convention avec SA Filien écoute ADMR, domiciliée à Belleville sur Meuse.

Après avoir délibérée à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 12 mois à compter du 7 novembre 2021 et à prendre en charge 5.00 euros sur l'abonnement mensuel.

N° 2021_12_03

Révision de contrat de location salle communale

Tarif au 1^{er} décembre 2021	
Habitants	Hors commune
Forfait sans Vaisselle et sans Lave-vaisselle	
<i>Vin d'honneur</i>	
60,00 €	85,00 €
<i>La journée</i>	
125,00 €	190,00 €
<i>Deux jours</i>	
160,00 €	250,00 €
Forfait avec Vaisselle et Lave-vaisselle	
<i>Vin d'honneur</i>	
120,00 €	145,00 €
<i>La journée</i>	
185,00 €	250,00 €
<i>Deux jours</i>	
220,00 €	310,00 €
Forfait :	
<i>Réunion Parti Politique :</i>	45,00 €
<i>Ménage :</i>	60,00 €
<i>Lave-vaisselle :</i>	20,00 €
<i>Activités sportives, créatives ou culturelles</i>	
<i>Contrat mensuel (1/2 j par semaine) :</i>	100,00 €
Arrhes à la réservation	
70,00 €	70,00 €
Caution	
500,00 €	500,00 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs pour la location de la salle communale à partir du 1^{er} décembre 2021.

Contrat gratuit cas par cas pour les associations locales.

Pour les activités sportives, créatives et culturelles, un forfait mensuel de 100,00 € pour une demi-journée par semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte de modifier les tarifs à partir du 1^{er} décembre 2021.

N° 2021_12_04**Reprise de concessions à l'état d'abandon**

Après lecture du rapport de Matthieu Claeys, maire-adjoint chargé de la gestion du cimetière, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer pour le second semestre 2021 sur la reprise par la commune des concessions délivrées dans le cimetière communal le :

- 03/12/2021 sous le n° 19 vert, ligne 10 à Monsieur Emile GUEZE
- 03/12/2021 sous le n° 14 vert, ligne 10 à Monsieur Auguste BONIN
- 03/12/2021 sous le n° 32 vert, ligne 10 à Madame Marie LUCAS
- 03/12/2021 sous le n° 29 vert, ligne 10 à Monsieur Charles GOSSELIN

Ces concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle :

- Concession n° inconnu les 24/07/2017 et 24/07/2020 (Emile GUEZE)
- Concession n° inconnu les 24/07/2017 et 24/07/2020 (Auguste BONIN)
- Concession n° inconnu les 24/07/2017 et 24/07/2020 (Marie LUCAS)
- Concession n° inconnu les 24/07/2017 et 24/07/2020 (Charles GOSSELIN)

Les constatations ont été réalisées dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités

Territoriales (CGCT), donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le CGCT, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- délibère que les concessions citées ci-dessus sont réputées en état d'abandon dans le cimetière communal ;
- autorise Monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

N° 2021_12_05

Sécurité routière dans le bourg

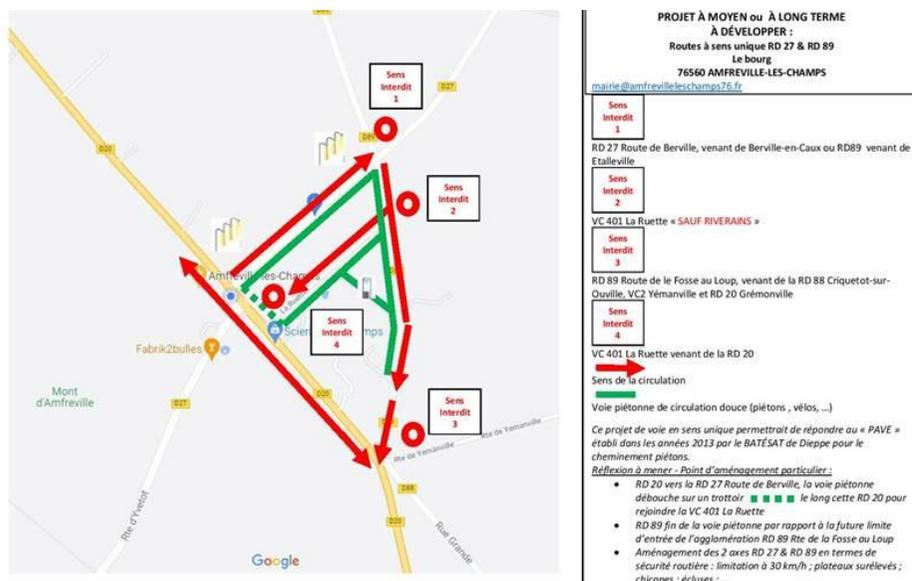
Vu la profession de foi lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020,

Vu la réunion avec la Direction des Routes (DDR) Agence de Clères d'octobre 2020,

Vu les constats d'excès de vitesse relevés par les comptages

effectués par la DDR sur la RD 89 Route de la Fosse au Loup,

Vu l'exposé de Monsieur le maire, cf. schéma ci-joint, envisageant d'instaurer des sens uniques de circulation dans l'agglomération de la commune d'Amfreville-Les-Champs à savoir :



- RD 27 Route de Berville dans le sens RD 20 Route de Rouen en direction de Berville-En-Caux ;
- RD 89 Route de la Fosse au Loup dans le sens RD 89 – Etalleville vers la RD 20 Route de Rouen
- VC 401 La Ruette sens interdit sauf riverains dans le sens RD 89 Route de la Fosse au Loup vers la RD 20 Route de Rouen.

Les sens uniques génèreront les sens interdits suivants :

- Sens interdit venant de Berville-En-Caux RD 27 au niveau du carrefour RD 27 / RD 89 en direction Route de Berville RD27
- Sens interdit venant de la route de Rouen RD 20 vers Etalleville RD 89 Route de la Fosse au Loup
- Sens interdit VC 401 La Ruette venant de la RD 20 route de Rouen

Instauration de sens unique RD 27 Route de Berville et RD 89 Route de La Fosse au Loup permet de créer sur la partie de voie de circulation libérée une voirie de circulation « douce » pour les piétons, les vélos, et autres ...

La vitesse de circulation des véhicules sur ces axes en sens unique serait limitée par la création de chicanes ou d'écluses.

Après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 abstention le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à engager toute Conseil Départemental gestionnaire de la voirie en vue d'une étude préalable à l'élaboration de ce projet.

N° 2021_12_06**Projet de stockage de l'électricité sous forme d'hydrogène**

Dans la continuité de l'implantation du parc éolien et vu la position géographique de la commune d'Amfreville-Les-Champs : (Axes autoroutiers : proximité de Rouen/Le Havre/ Dieppe) il pourrait être envisagé la création d'une unité industrielle de production d'hydrogène « vert ».

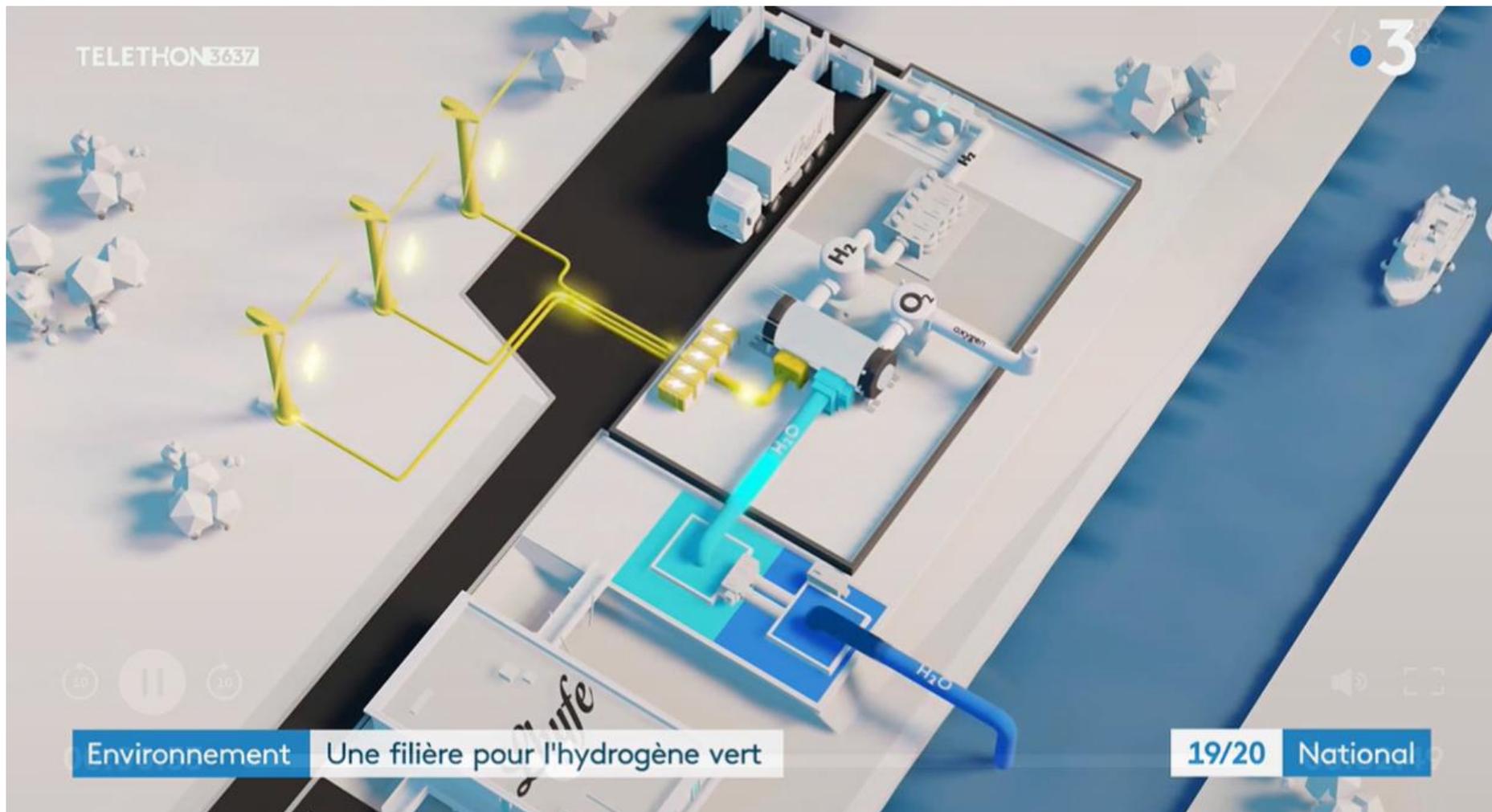
Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour et 3 abstentions souhaite :

- S'inscrire dans la démarche de transition énergétique normande et de décarbonisation de l'économie,
- Participer à la constitution de la filière industrielle d'avenir en Normandie,
- Pouvoir intégrer le plan Normandie Hydrogène,
- Solliciter le groupe Valeco pour étudier la faisabilité du projet,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents à intervenir sur ce projet.

Historique du projet parc éolien d'Amfreville-Les-Champs - 3 machines :

- *Décembre 2016 Délibération du conseil municipal en faveur du projet d'un parc éolien*
- *2017 Etude de faisabilité*
- *2017-2019 Développement*
- *2019-2020 Instruction administrative (Enquête publique)*
- *Juillet 2020 Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Amfreville-Les-Champs*
- *2021 Pré construction - Financement Construction*
- *2022 / 2023 Construction*
- *2023 / 2024 Mise en service – Exploitation*
 - *2048 / 2050 Démantèlement*

Source [Environnement : de l'hydrogène fabriqué grâce à l'éolien \(francetvinfo.fr\)](https://www.francetvinfo.fr)



Dans le plan de relance annoncé par le gouvernement français le 3 septembre 2020, le développement de l'hydrogène décarboné bénéficie à lui seul de 7 milliards d'euros. Mais la production d'hydrogène « vert » implique la production en amont d'électricité dite renouvelable et notamment d'origine éolienne. Celle-ci pourrait donc indirectement sentir le vent de la relance ! Rappel et perspectives.

Priorité du plan de relance : décarboner l'industrie ; principal vecteur envisagé : la production d'hydrogène décarboné ; moyens mis en avant : production avec de l'électricité « verte ». Le ton est donné : la stratégie de développement de l'hydrogène décarboné va de pair avec le développement des champs solaires et des éoliennes.

Décarboner par électrolyse

La priorité annoncée dans le plan de relance avec l'hydrogène est de décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse. Ce procédé, qui consiste à produire de l'hydrogène en faisant circuler de l'électricité dans de l'eau, doit, pour être décarboné, reposer sur une production électrique elle-même décarbonée, dont l'éolien peut être l'un des fers de lance. Le marché de la production d'hydrogène décarboné par électrolyse doit évoluer vers des projets de plus grande taille et de plus importante capacité, ce que permet l'éolien. La France se fixe ainsi un objectif de 6,5 GW d'électrolyseurs installés en 2030.

N° 2021_12_07**Frais de scolarité Commune Nouvelle les Hauts-De-Caux (Autretot) 2018-2019 et 2019-2020**

Vu l'avis des sommes à payer du 21 octobre 2021 transmis par la commune « Les Hauts-de-Caux » pour la participation des frais de scolarité 2018-2019 et 2019-2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de payer la somme de 1 220,00 €uros correspondant à ces frais de scolarité.

N° 2021_12_08**Nomination du Coordonnateur Recensement population 2022 & de l'Agent Recenseur**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 22 février 2022 et qu'il faut nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

L'agent recenseur sera rénuméré en fonction des textes et règlements en vigueur.

Monsieur le maire propose :

- M. Christian DERMONT, coordonnateur
- M^{me} Stéphanie PELLEVILAIN, agent recenseur.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.

<u>Informations</u>

- **Virement de crédit n°1 : Participation aux frais de scolarité Mairie**

**DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT N° 1**

M. LEBouc Alain, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Du conseil municipal.

Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Du conseil municipal lors de sa séance la plus proche.

Objet : Participation frais de fonctionnement Ecoles Yvecrique

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Mon	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-3 700,00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	3 700,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

A AMFREVILLE-LES-CHAMPS, le 18/11/2021

Le Maire,
Alain Lebouc



A. Le Bouc
 Décision modifiée
 rendue exécutoire
 de par son envoi à la
 Préfecture
A. Le Bouc

- **d'Autretot 2018-2019 et 2019-2020**
- **DM2 : Régularisation suite erreur imputation chapitre 012**
- **DM3 : Abondement chapitre 65**
- **DM4 : Participation aux frais de scolarité Mairie Haut-de-Caux (Autretot)**
- **Balance budgétaire**
- **Rapport d'activité du CLIC**
- **Modification de la composition du CLIN**
- **Organisation Noël et Vœux :**

- **Date de la prochaine réunion du conseil municipal :**

le vendredi 25 février 2022 - 19h30

à la Salle communale

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil
Municipal
du 03 décembre 2021**

N° 2021_12_01	SDE76 Eclairage public programme 2021/2021
N° 2021_12_02	Convention Filien participation à l'abonnement
N° 2021_12_03	Révision de contrat de location salle communale
N° 2021_12_04	Reprise de concessions à l'état d'abandon
N° 2021_12_05	Sécurité routière dans le bourg
N° 2021_12_06	Projet de stockage de l'électricité sous forme d'hydrogène
N° 2021_12_07	Frais de scolarité Commune Nouvelle les Hauts-De-Caux 2018-2019 et 2019-2020
N°2021_12_08	Nomination du Coordonnateur Recenseur population 2022 & de l'Agent Recenseur